

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
800 Burrard Street, 12th floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver
British Columbia
V6Z 2V8
Bid Fax: (604) 775-9381

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Install Soil Remediation System | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation E0276-133037/A | Date 2013-01-22 |
| Client Reference No. - N° de référence du client | GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWY-026-6905 |
| File No. - N° de dossier PWY-2-35331 (026) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-07 | |
| Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Liu (PWY), Patty | Buyer Id - Id de l'acheteur pwy026 |
| Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-6227 () | FAX No. - N° de FAX (604) 775-6633 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC - Whitehorse Airport North Apron, Whitehorse, B.C. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

| | |
|---|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
800 Burrard Street, 12th floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver
British C
V6Z 2V8

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0276-133037/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWY-2-35331

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance de cet appel d'offres sont modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

| | |
|------|---|
| IP01 | Documents de soumission |
| IP02 | Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres |
| IP03 | Visite des lieux |
| IP04 | Révision des soumissions |
| IP05 | Résultats de l'appel d'offres |
| IP06 | Fonds insuffisants |
| IP07 | Période de validité des soumissions |
| IP08 | Documents de construction |
| IP09 | Sites Web |

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2012-11-19)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

| | |
|------|---|
| IG01 | Code de conduite et attestations - soumission |
| IG02 | La soumission |
| IG03 | Identité ou capacité civile du soumissionnaire |
| IG04 | Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée |
| IG05 | Taxe de vente du Québec |
| IG06 | Frais d'immobilisation |
| IG07 | Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant |
| IG08 | Liste des sous-traitants et fournisseurs |
| IG09 | Exigences relatives à la garantie de soumission |
| IG10 | Livraison des soumissions |
| IG11 | Révision des soumissions |
| IG12 | Rejet de la soumission |
| IG13 | Coûts relatifs aux soumissions |
| IG14 | Numéro d'entreprise - approvisionnement |
| IG15 | Respect des lois applicables |
| IG16 | Approbation des matériaux de remplacement |
| IG17 | Évaluation du rendement |
| IG18 | Conflit d'intérêts / Avantage indu |

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

| | |
|------|-----------------------|
| CS01 | Condition d'assurance |
|------|-----------------------|

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

| | |
|------|--|
| SA01 | Identification du projet |
| SA02 | Nom commercial et adresse du soumissionnaire |
| SA03 | Offre |
| SA04 | Période de validité des soumissions |
| SA05 | Acceptation et contrat |
| SA06 | Durée des travaux |
| SA07 | Garantie de soumission |

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0276-133037/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35331

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

**APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT
ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE**

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1.
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales aux soumissionnaires [R2710T] (2012-11-19)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et

Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX

On recommande fortement aux entrepreneurs de visiter personnellement les lieux avant de présenter leur soumission afin de bien se renseigner sur la nature et l'ampleur des travaux et de connaître les lieux.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (604) 775-9381.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en téléphonant au numéro de téléphone (604) 775-9384.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de R2710T des Instructions générales aux soumissionnaires.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (5), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

[Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL)

Contrats Canada (Achats et ventes) <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes [Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra)

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf)

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf)

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf)

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf)

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf)

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

[Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml)

TPSGC, Services de sécurité industrielle

[Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html)

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html)

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

1 - G1001C Exigences en matière d'assurance (2008-05-12)

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

2 - G2030C Assurance responsabilité aérienne (2008-05-12) (a),(b),(c),(d),(e),(f),(g),(h),(j),(k),(l)

- (1) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une police d'assurance de responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 5 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- (2) La police d'assurance aérienne doit comprendre les éléments suivants :
 - (a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - (b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - (c) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - (d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - (e) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - (f) Assurance des passagers aériens incluant les paiements médicaux : Si des sous-limites s'appliquent à la police de l'entrepreneur conformément à des ententes de transport internationales ou autrement, en aucun cas le montant de la protection

- ne doit être inférieur à 300 000 \$ par personne. La limite par accident ne doit pas être inférieure à 300 000 \$ multiplié par le nombre de passagers.
- (g) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - (h) Responsabilité de l'employeur (ou la confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme similaire).
 - (i) Assurance des propriétaires de hangars : Couverture des dommages ou des pertes que peuvent subir les aéronefs au sol lorsque l'entrepreneur en a la charge, la garde ou le contrôle.
 - (j) Produits et activités terminées : Couverture des responsabilités découlant de la vente de produits avioniques, y compris les services, les activités d'assemblage et de réparation en liaison avec les travaux exécutés par l'entrepreneur ou en son nom.
 - (k) Formule étendue d'assurance responsabilité civile des locataires de l'aéroport : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard de ses responsabilités découlant de l'occupation d'installations aéroportuaires louées.
 - (l) Avenant relatif aux aéronefs n'appartenant pas à l'assuré : Pour protéger l'entrepreneur contre les responsabilités découlant de l'utilisation d'aéronefs appartenant à d'autres parties, y compris le Canada.

3 - G2020C Assurance responsabilité civile automobile(2008-05-12) (a),(b),(c),(d).

- (1) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- (2) La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - (a) Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - (b) Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - (c) Garantie non-assurance des tiers;
 - (d) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

4 - G2040C Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement (2008-05-12) (a),(b),(c),(d).

Type 1 : « Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier»

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Type 1 : « Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier» d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

La police d'assurance Type 1 : « Responsabilité légale en matière de pollution - Chantier» doit comprendre les éléments suivants :

- (a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt

du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution »

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat. La police d'assurance Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » doit comprendre les éléments suivants :

(a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

Type 3 : « Responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage »

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Type 3 : « Responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

La police d'assurance Type 3 : « Responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage » doit comprendre les éléments suivants :

(a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

(c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

(d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

Type 4 : « Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur »

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Type 4 : « Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

La police d'assurance Type 4 : « Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur » doit comprendre les éléments suivants :

- (a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- (c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- (d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

| | | |
|---------------|---|----------|
| CG1 | Dispositions générales | R2810D |
| (2012-11-19); | | |
| CG2 | Administration du contrat | R2820D |
| (2012-07-16); | | |
| CG3 | Exécution et contrôle des travaux | R2830D |
| (2010-01-11); | | |
| CG4 | Mesures de protection | R2840D |
| (2008-05-12); | | |
| CG5 | Modalités de paiement | R2850D |
| (2010-01-11); | | |
| CG6 | Retards et modifications des travaux | R2860D |
| (2012-07-16); | | |
| CG7 | Défaut, suspension ou résiliation du contrat | R2870D |
| (2008-05-12); | | |
| CG8 | Règlement des différends | R288[0]D |
| (2012-07-16); | | |
| CG9 | Garantie contractuelle | R2890D |
| (2012-07-16); | | |
| CG10 | Assurances | R2900D |
| (2008-05-12); | | |
| | Conditions supplémentaires; | |
| | CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE | |
| (2008-12-12); | | |
| | Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail | R2940D |
| (2012-07-16); | | |
| | Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 | R2950D |
| (2007-05-25); | | |
| | Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction | |
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0276-133037/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35331

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

-
3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site
Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml.
 4. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0276-133037/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWY-2-35331

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Installation d'un système de décontamination des sols
Aire de trafic nord de l'aéroport de Whitehorse, à Whitehorse (Yukon)

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

Tous les travaux doivent être terminés avant le 31 mars 2013.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

| Art. | Section de devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux | Unité de mesure | Quantité estimative (QE) | Prix unitaire (PU), TPS/TVH en sus | Somme calculée (QE x PU), TPS/TVH en sus |
|----------|--------------------|---|-----------------|--------------------------|------------------------------------|--|
| 1 | 02 61 00.04 | Commande et assemblage des composants du système ci-dessous | | | | |
| 1.1 | 02 61 00.04 | Appareil d'extraction de vapeur | Ch. | 1 | | |
| 1.2 | 02 61 00.04 | Compresseur d'air et échangeur de chaleur | Ch. | 1 | | |
| 1.3 | 02 61 00.04 | Séparateur de liquide à vide élevé | Ch. | 1 | | |
| 1.4 | 02 61 00.04 | Pompe à injection d'eau | Ch. | 1 | | |
| 1.5 | 02 61 00.04 | Gros appareil de décontamination à charbon actif en grains, phase air | Ch. | 2 | | |
| 1.6 | 02 61 00.04 | Reste des composants du système - articles ci-dessus non compris | Mont. forfait. | 1 | | |
| 1.7 | 02 61 00.04 | Assemblage du système et mise en place dans une enceinte | Mont. forfait. | 1 | | |
| 2 | 02 61 00.04 | Livraison, mise en place et raccordement du système | | | | |
| 2.1 | 02 61 00.04 | Transport de l'installation de fabrication à l'aéroport de Whitehorse | Mont. forfait. | 1 | | |

| Art. | Section de devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux | Unité de mesure | Quantité estimative (QE) | Prix unitaire (PU), TPS/TVH en sus | Somme calculée (QE x PU), TPS/TVH en sus |
|----------|--------------------|---|--------------------|--------------------------|------------------------------------|--|
| | | | | | | |
| 2.2 | 02 61 00.04 | Raccordement électrique - fourniture, installation et matériel, sauf le câble indiqué ci-dessous | Mont. forfait. | 1 | | |
| 2.3 | 02 61 00.04 | Câble électrique blindé | Mètre lin. | 50 | | |
| 2.4 | 02 61 00.04 | Préparation du matériel de servitude au sol du système à l'aéroport de Whitehorse | Mont. forfait. | 1 | | |
| 2.5 | 02 61 00.04 | Déchargement et mise en place du module de système principal sur le matériel de servitude au sol du système | Mont. forfait. | 1 | | |
| 2.6 | 02 61 00.04 | Exécution du branchement électrique | Mont. forfait. | 1 | | |
| 3 | 02 61 00.04 | Mise en service du système | | | | |
| 3.1 | 02 61 00.04 | Service de télémétrie/ communication des données du système | Année | 1 | | |
| 3.2 | 02 61 00.04 | Soutien pendant la mise en service sur place par le fournisseur du système, y compris tous les coûts connexes | h | 16 | | |
| 3.3 | 02 61 00.04 | Temps passé par le surveillant de chantier pour collaborer à la mise en service du système avec le personnel de chantier de l'entreprise Franz, y compris tous les coûts connexes | h | 16 | | |
| 3.4 | 02 61 00.04 | Temps de disponibilité de l'Entrepreneur, y compris tous les coûts connexes | h | 24 | | |
| 4 | Toutes | Mobilisation et démobilitation du personnel et du matériel | Mont. forf. | 1 | | |
| 5 | Toutes | Reste du projet | Mont. forf. | 1 | | |
| | | | | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0276-133037/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35331

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

| Art. | Section de devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux | Unité de mesure | Quantité estimative (QE) | Prix unitaire (PU), TPS/TVH en sus | Somme calculée (QE x PU), TPS/TVH en sus |
|---|------------------|---|-----------------|--------------------------|------------------------------------|--|
| | | | | | | |
| MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION TPS / TVH en sus | | | | | | |

Notes relatives au tableau : On présume que les articles ci-haut comprennent tous les prix forfaitaires et unitaires des travaux, y compris la conformité à tous les règlements applicables pour tous les aspects des travaux, comme la sécurité du personnel, le contrôle de la circulation, les contrôles géotechniques et tous les contrôles de protection environnementale.

Généralités : Les périodes d'attente ne sont pas non plus liées au temps requis par TPSGC pour examiner et approuver des demandes pour des autorisations de modification. Toute période d'attente doit être approuvée au préalable par le Gestionnaire de projet de TPSGC et doit être indépendante de la volonté de l'Entrepreneur (c.-à-d. jours de mauvais temps, changements importants aux projets demandés par TPSGC, etc.). À l'exception des prix forfaitaires, toutes les quantités des articles à prix unitaires ne sont qu'estimatives. Tous les paiements seront effectués selon les quantités réelles.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0276-133037/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35331

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI
SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE**

***AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES
INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE***

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0276-133037/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35331

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES: Veuillez utiliser l'étiquette d'adresse ci-dessous et bien l'affixer à l'extérieur de l'enveloppe ou du paquet renfermant votre offre. Dans le cas de modifications à des offres soumises par télécopieur (Fax: (604) 775-9381), servez-vous de la feuille comme page couverture. Assurez-vous de toujours inscrire lisiblement le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'offre et la date limite sur l'extérieur de votre offre.

**Marchés immobiliers
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, bureau 1210
Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8**

Offre n°: E0276-133037/A

Date et heure limites de réception des soumissions: 07 FEVRIER 2013, 1400 h

Sujet: Installation d'un système de décontamination des sols
Aire de trafic nord de l'aéroport de Whitehorse, à Whitehorse (Yukon)

PL